

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 1^{er} juin 2017 N°013

Certification des comptes 2016 et publication du Rapport sur le budget de l'Etat (RBDE 2016) par la Cour des Comptes

La Cour des Comptes a publié son rapport sur le budget de l'Etat 2016 (RBDE), ainsi que son rapport sur la certification des comptes de l'Etat pour la même période.

Rapport sur le Budget de l'Etat 2016

Le Ministère de l'Action et des Comptes publics prend acte des observations de la Cour, notamment des critiques sur la gestion 2016 et sur l'absence de réformes structurelles.

Le projet de loi de règlement, qui sera prochainement débattu au Parlement, sera l'occasion de revenir sur l'année 2016.

Par ailleurs, le RBDE portant sur l'exécution 2016 sera complété par un audit sur l'état des finances publiques en 2017, demandé à la Cour par le Premier ministre. Il lui sera remis au début du mois de juillet.

L'audit permettra, quelques semaines après la nomination du Gouvernement, de disposer d'un diagnostic précis et partagé de l'état des comptes publics, qui éclairera la situation de départ et les actions à entreprendre.

Pour le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald DARMANIN, la France doit poursuivre la réduction du déficit public sous les 3% du PIB. Il en va de la crédibilité de la parole de la France à l'endroit de ses partenaires européens et de sa souveraineté financière.

Les efforts du Gouvernement seront mobilisés pour redresser notre trajectoire budgétaire, tant à l'occasion du projet de loi de finances pour 2018 que dans le cadre de la programmation pluriannuelle des finances publiques pour 2018-2022.

Certification des comptes 2016

Les comptes de l'Etat pour l'exercice 2016 viennent également d'être certifiés par la Cour des comptes pour la onzième année consécutive. Cette certification traduit l'amélioration continue de la qualité et de la transparence de l'information financière portée par les comptes de l'État.

Le nombre de réserves s'établit désormais à 4, contre 5 depuis la certification des comptes de 2013, reconnaissant ainsi les progrès accomplis par l'administration en matière de qualité comptable au cours des trois dernières années.





Le Ministre salue le travail des services de la Direction Générale des Finances Publiques et de l'Agence pour l'information financière de l'Etat, ainsi que l'ensemble des administrations concernées qui, en liaison avec les équipes de la Cour des comptes, œuvrent tout au long de l'année à l'amélioration de la qualité comptable et à une meilleure accessibilité de l'information financière.

Contact presse:

Cabinet de Gérald DARMANIN: 01 53 18 45 03 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr









Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux

